

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Treizième séance – Mercredi 7 septembre 2022, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M<sup>mes</sup> Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Anna Barseghian, M. Simon Brandt, M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat, M. Timothée Fontolliet, M<sup>mes</sup> Monica Granda et Danièle Magnin.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour mardi 6 septembre et mercredi 7 septembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous sommes le mercredi 7 septembre, c'est la fête nationale du Brésil; bonne fête à tous nos concitoyens brésiliens et à toutes nos concitoyennes brésiliennes. C'est le bicentenaire de l'indépendance du pays. Aujourd'hui c'est aussi la Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus de l'Organisation des Nations unies (ONU); je vous souhaite plein de ciels bleus et d'air pur. C'est également l'anniversaire de notre collègue Sebastian Aeschbach, à qui nous souhaitons un joyeux anniversaire. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle que le vernissage de notre livre de la 180<sup>e</sup> année législative intitulé *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent* aura lieu tout à l'heure dans la cour de l'Hôtel de Ville; votre exemplaire vous y attendra. Cette information me donne l'occasion parfaite de vous annoncer la présence au perchoir de M. Gérard-Philippe Riedi, nouveau mémorialiste, qui vient compléter l'équipe du Service du Conseil municipal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022; nous lui souhaitons la bienvenue. (*Applaudissements.*)

C'est aussi l'occasion pour moi de remercier M. Guillaume Rogez qui depuis le départ de M<sup>me</sup> Daphné Vaucher a assuré une partie de ce travail de mémorialiste jusqu'à ce que nous trouvions la perle rare! (*Applaudissements.*)

Vous avez reçu en date du 25 août un formulaire d'inscription pour les présidences, vice-présidences et suppléances au sein des locaux de vote pour l'année 2023. Vous pouvez encore vous inscrire, n'hésitez pas.

Pour rappel, les objets liés sont les points 117 et 118 de notre ordre du jour, ainsi que les points 127 et 128. Je ne vous redis pas toute la liste en entier, car on l'a déjà fait hier.

#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** J'amène quelques réponses aux questions orales de la séance d'hier. D'abord en tant que maire, je réponds aux questions de M<sup>mes</sup> Studer et Menétrey sur la villa de la Petite-Boissière. Ce dossier a été transmis en début de législature par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) au Service juridique du Secrétariat général. A son sujet, il convient d'abord de rappeler que la maison n'est pas la propriété de la Ville de Genève mais d'un propriétaire privé. Lorsqu'il était magistrat, M. Pagani, comme il en avait parfois l'habitude, a réglé un problème immédiat en créant un problème ultérieur. (*Rires.*)

Par ailleurs, à lire ses récentes déclarations dans la presse, il semble qu'il ait la mémoire relativement courte sur la genèse de ce dossier. En l'occurrence, M. Pagani a signé un bail au nom de la Ville de Genève sans respecter les procédures usuelles et sans informer le Conseil administratif de l'époque. Le nouveau Conseil administratif s'est penché sur le dossier à son arrivée, il a résilié le bail en question car les sous-locataires n'avaient pas respecté les règles fixées, notamment parce que le groupe d'habitants avait changé sans en informer la Ville. Les habitants ayant fait appel auprès de la Chambre des baux et loyers, l'effet suspensif s'applique aujourd'hui. Ils conservent donc tous leurs droits et quoi qu'il en soit le Conseil administratif n'entend pas demander l'évacuation tant que les travaux ne seront pas sur le point de démarrer – j'insiste sur cet élément. Vous l'aurez compris, le Conseil administratif a simplement souhaité remettre de l'ordre dans une situation peu claire.

Le Conseil administratif a aussi souhaité faire en sorte que le plan localisé de quartier (PLQ), qui prévoit la création de logements sociaux sur cette parcelle, ne soit pas bloqué lorsque les travaux seront en mesure de démarrer. Enfin, j'ajoute que le dialogue n'a jamais été rompu avec les habitants, preuve en est qu'ils ont été reçus par mon collègue M. Alfonso Gomez en charge de la Gérance immobilière municipale (GIM). Voilà ce qu'on pouvait vous dire sur ce dossier.

Je passe maintenant aux questions orales qui relèvent de mon département. M. Daniel Dany Pastore me demandait des informations au sujet d'une «décision», entre guillemets, de la Ville de Genève de réduire à 6 m<sup>2</sup> la surface d'exploitation des échoppes sur la plaine de Plainpalais. Il n'est pas là, mais je vais quand même donner la réponse. Le dimanche, sur le marché de Plainpalais, six marchands disposent de terrasses pour servir leurs clients. Les autorisations pour exploiter une terrasse sur le marché sont délivrées par le Service cantonal de la police, du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et l'une des conditions demandées est de disposer d'un diplôme de cafetier-restaurateur. C'est le PCTN qui détermine la surface des terrasses en fonction de la taille du stand du marchand, donc certains marchands disposent de 6 m<sup>2</sup> et d'autres de 9 m<sup>2</sup>.

Les dimensions des terrasses sont contrôlées par les agents de l'Unité des foires et marchés de la Ville de Genève afin de s'assurer qu'elles correspondent bien à ce qui est prévu dans l'autorisation délivrée par la PCTN; le but est d'éviter les empiètements abusifs qui pourraient entraver le passage sur les marchés. La Ville n'a pas décidé de réduire la surface de ces terrasses d'échoppes, mais les agents de l'Unité des foires et marchés ne font que contrôler que les dimensions prévues dans les autorisations sont bien respectées.

M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet me demandait quelle était la vision de la Ville de Genève en matière de Protection civile (PCi), notamment dans le cadre des crises qu'on a connues avec le Covid-19, l'Ukraine, l'énergie et le climat. Elle me demandait des précisions sur la gouvernance de la protection civile et la coordination avec le Canton. Madame la conseillère municipale, il est difficile de vous répondre de façon tout à fait exhaustive en une minute. Je peux néanmoins vous dire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'Unité de protection civile (UPCi) de la Ville de Genève a été transférée du Service incendie et secours (SIS) au Service logistique et manifestations (LOM). La PCi a démontré son utilité à plusieurs reprises ces dernières années, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, du sommet Biden-Poutine, du plan canicule ou encore du plan grand froid. Depuis le début du conflit en Ukraine et les craintes liées entre autres à la menace nucléaire, le dossier de la PCi a passablement occupé mon département et le LOM; je profite d'ailleurs pour les remercier ici de leur engagement. Ils ont notamment été occupés par la question des abris PCi et de la distribution de pastilles d'iode.

J'attire aussi votre attention sur le fait que nous dépendons beaucoup des décisions prises au niveau fédéral ou par le Canton via l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) pour toutes les questions liées à la PCi. Un exemple est l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) le 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui a eu plusieurs effets, dont le plus visible a certainement été la diminution du nombre d'astreints: plus d'un millier en fin d'année 2020 à un peu plus de 300 actuellement. En ce qui concerne la gouvernance de l'Organisation de protection civile (OPC) de la Ville de Genève, les postes de commandant ou de commandante et de son suppléant ou de sa suppléante sont actuellement au concours et le recrutement devrait être fait cet automne. Enfin, en ce qui concerne les relations avec le Canton, notamment avec le commandant de l'OCPAM, elles sont tout à fait régulières.

Enfin, j'avais une question de M. Christian Steiner qui me disait que le rapport de M<sup>me</sup> Junod mandaté par le Conseil administratif signale que la délimitation de la zone dégrappée a été effectuée par une entreprise spécialisée conformément à l'autorisation obtenue. Il demandait quelle était l'entreprise en question et qui avait pris en charge ses honoraires. Je peux vous dire que, comme pour toute demande de manifestation qui empiète sur des places de parking, le Service de

l'espace public (SEP) informe les organisateurs de la manifestation qu'ils ont la responsabilité de contacter une société de signalisation pour la réservation des places, au minimum septante-deux heures ouvrables avant la date de la manifestation. C'est cette entreprise qui installe ensuite des panneaux de signalisation sur les trottoirs à côté de la chaussée et qui informe les automobilistes qu'il est interdit de parquer les véhicules sur ces emplacements pendant la durée déterminée. S'agissant du cas auquel vous faites référence, Monsieur Steiner, l'entreprise spécialisée qui a manifestement été mandatée par les organisateurs de la manifestation était Traceroute SA. Enfin, renseignements pris auprès de mes services et de ceux de M<sup>me</sup> Perler au sein du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ce n'est pas la Ville qui a pris en charge les honoraires liés à cette prestation.

Encore deux compléments aux réponses que j'ai données hier. M. Bosshard s'inquiétait des vitesses excessives à l'avenue Peschier. Monsieur Bosshard, je vous disais hier que nous pouvions éventuellement installer un radar préventif à l'avenue Peschier. Renseignements pris auprès de la police municipale, un radar préventif Visispeed a déjà été installé sur ce lieu du 10 février au 1<sup>er</sup> mars 2022; il en est ressorti que les excès relevés étaient en dessous du pourcentage permettant la pose d'un radar répressif avec la police cantonale. La police municipale étudie la possibilité d'installer prochainement un nouveau radar Visispeed en ce même lieu mais dans l'autre sens de la circulation.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin n'est là non plus, mais je donne quelques précisions sur le Cercle des Bains à la rue des Vieux-Grenadiers. En 2022, la police municipale est intervenue à six reprises suite à des doléances concernant ce lieu. Je vous remercie pour votre attention.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** A mon tour de donner des réponses aux questions orales auxquelles je n'ai pu répondre hier. Au préalable, si vous le permettez, Madame la présidente, j'aimerais donner une réponse à M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier sur une question orale qui date du 5 juillet 2022, qui demandait s'il était envisageable de créer un, voire deux passages piétons sur la rue Amat dans le but de sécuriser les déplacements. La réponse est la suivante: dans une zone 30 km/h, le piéton n'a pas la priorité mais peut traverser où il le souhaite, ce qui explique l'absence de traversée piétonne. Celui qui est situé à proximité de l'avenue des Buis est une exception car il se trouve à côté d'une école et sur un cheminement scolaire très emprunté. L'AGCM travaille actuellement sur des mesures de sécurisation et de modération du trafic au droit du passage piéton susmentionné et envisage la création d'un second coussin berlinois. Enfin, dans le cadre de cette réflexion pour répondre à cette demande, la pertinence de créer de nouvelles exceptions en termes de traversée piétonne sera analysée.

Concernant les réponses aux questions d'hier, M. Miserez s'inquiétait du démarrage du chantier de l'école des Allières et de sa fin. Les classes seront mises à disposition du Service des écoles et institutions pour l'enfance à la mi-janvier selon le planning actuel. Les six classes ne sont pas dans des containers mais dans des pavillons scolaires déplaçables entièrement en bois, c'est donc une vraie structure scolaire. Les classes seront aménagées avec du mobilier usuel, des tableaux, des mesures de confort thermique, des lumières et de l'acoustique, comme prévu dans la loi sur l'instruction publique (LIP). La taille des classes des pavillons modulaires sera de 70 m<sup>2</sup>, selon la dérogation accordée par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), puisque la taille réglementaire est de 80 m<sup>2</sup>. Je précise à cet égard que la plupart des autres Cantons romands prévoient 72 m<sup>2</sup> pour une classe. Enfin, la hauteur sous plafond demandée est également moins élevée en dehors de Genève.

Je réponds ensuite à la question de M. Provini sur l'aménagement de la rue de Carouge. L'autorisation de construire des réseaux a été délivrée courant 2021 et celle des aménagements va être déposée à la fin de ce mois. Mes services et les mandataires travaillent actuellement pour finaliser ce dossier d'autorisation et préparer le démarrage des travaux au début de l'année 2023, sous réserve que l'autorisation de construire soit délivrée et en force. L'ensemble des partenaires travaillent sur les modalités d'organisation et de déroulé des travaux afin de limiter leur durée au strict minimum et pour garantir l'accessibilité aux commerces, aux riverains et la desserte de l'ensemble des rues qui se rattachent à la rue de Carouge. Dès lors que toutes ces conditions seront parfaitement définies, une communication sera faite auprès des riverains et des commerçants, probablement à l'automne.

La question de M. Alain de Kalbermatten concerne le lot BC de la proposition PR-1422. Il s'inquiétait parce que le chantier n'avait toujours pas démarré et souhaitait savoir quand les travaux allaient commencer. Il s'agit de construire un bâtiment de logements et d'équipements publics par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), le programme est donc très complexe sur ce lot BC. Il y a plusieurs maîtres d'ouvrage à proximité d'une gare sur un seul site avec d'autres constructions également planifiées. Il n'y a pas de retard, mais des décalages entre le planning prévu et la réalité. Il y a des coordinations très complexes entre tous les intervenants du projet qui ont dû être mises sur pied entre les autorités cantonales et fédérales ainsi qu'avec la Ville de Genève. Il ne faut pas oublier que ce projet comprend plusieurs maîtres d'ouvrage, qu'il est construit en limite d'une gare et qu'il doit s'organiser au cœur d'un site de plusieurs constructeurs.

L'ampleur et la complexité des programmes ont obligé à réaliser une coordination technique plus importante que pour un projet standard. L'obtention de l'autorisation de construire a pris deux années, ce qui a créé une coupure dans l'enchaînement des travaux. Par conséquent, le démarrage du projet a pris un

## Questions orales

peu plus de temps que prévu en raison des modifications de projets demandées, notamment au niveau de l'adaptation. A partir du moment où il y a un dépôt d'autorisation de construire mais qu'il y a l'obligation de s'adapter à de nouvelles lois, à de nouvelles normes et à d'autres contraintes dont je vous passe les détails ici, le planning intentionnel est retardé et donc révisé. On prévoit une ouverture de chantier en février 2023 et une remise de l'ouvrage au service bénéficiaire à la fin du mois d'octobre 2026, sous réserve des délais de livraison des matériaux, bien entendu, et du déroulement des travaux. La durée du chantier prévue est de trois ans et neuf mois, selon la proposition du Conseil administratif votée.

Je donne un complément de réponse à la question orale de M. Gazi Sahin. Une question orale avait été posée au début du mois de juin concernant le dispositif de la Ville pour affronter la canicule et un bilan avait été demandé à la fin de l'été. Dans le contexte des épisodes de canicule qui promettent malheureusement de s'intensifier et de s'allonger dans la durée, la Ville de Genève doit agir sur tous les fronts, au niveau de l'action sociale bien évidemment, avec notamment les plans de canicule de proximité, mais également en matière d'aménagement afin de lutter contre les îlots de chaleur et de permettre aux personnes les plus sensibles à la chaleur de vivre et de se déplacer en ville de façon plus sûre et plus agréable durant ces périodes. Cela passe par la création d'espaces publics plus adaptés, végétalisés et perméables. Ainsi, chaque fois que c'est possible le département que je préside prévoit la plantation systématique d'arbres dans tous les projets d'aménagement avec en parallèle un étroit travail de collaboration mené avec le Service des espaces verts (SEVE) pour accélérer l'identification de parcelles à végétaliser et à arboriser.

Pour 2023, près de 300 arbres seront plantés à l'avenue de Miremont, à la rue des Rois, à l'avenue du Mail, à la rue de Fribourg, à la rue de la Chaponnière, à la rue de la Synagogue ou encore à la rue Agasse. Un autre moyen d'atténuer les effets de la canicule en Ville est de convertir les surfaces imperméables partout où cela est possible. Différents trottoirs sont concernés à l'avenue du Mail, à la rue de Carouge, au boulevard des Philosophes, sur la voie verte, au quai du Cheval-Blanc, etc. Je peux également citer les aménagements éphémères dans l'espace public comme les micro-oasis urbaines que vous avez peut-être identifiées ou peut-être même utilisées, aménagements que nous avons mis à disposition de la population cet été et l'été dernier en collaboration avec le Canton de Genève et qui sont destinés principalement aux personnes âgées. Ces îlots de fraîcheur permettent d'offrir une halte végétalisée pour se reposer et se rafraîchir au moyen de brumisateurs.

Pour compléter la réponse de M<sup>me</sup> la maire à la question de M. Bosshard sur le trafic dans le quartier de Champel, je précise que l'avenue Peschier est effectivement située en zone 30 km/h. A ce jour celle-ci n'est cependant pas certifiée en tant que telle du fait que des besoins d'amélioration ont effectivement été constatés sur certaines rues, dont la rue Peschier, notamment à cause de vitesses

trop élevées. Des études sont en cours pour définir quels aménagements complémentaires doivent être réalisés. Ils seront identiques à ceux généralement mis en œuvre dans les opérations de création de zone 30 km/h; il s'agit par exemple d'avancées de trottoirs, de parcours sinueux et de coussins berlinois. A ce jour, les aménagements définitifs ne sont pas arrêtés mais la mise en place de quatre coussins berlinois est envisagée.

A la question de M. Jean-Luc von Arx sur les places de stationnement pour les deux-roues électriques et les vélos, je réponds qu'entre 2019 et 2020 1444 places de stationnement pour les deux-roues motorisés ont été réalisées par la Ville dans le cadre du souhait du Canton de développer 2300 places de stationnement deux-roues motorisés sur le domaine public et en ouvrage, préalablement à l'interdiction de stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs. Parallèlement à la création de ces nouvelles places, il y a eu la création de 700 épingles à vélo, ce qui correspond à 1400 places posées sur l'espace public de la Ville.

Pour rappel, Monsieur le conseiller municipal, en 2021 951 épingles, soit 1902 places vélo, ont été mises en œuvre dans l'espace public. Depuis, la Ville a poursuivi la mise en place de places vélo sur l'ensemble de son territoire au gré des demandes et des besoins constatés. Vu le nombre important de places créées, la Ville a lancé un mandat d'étude pour analyser les besoins et avoir une vision globale des secteurs qui nécessitent de places supplémentaires avant d'en créer de nouvelles. L'étude a débuté cet été et s'achèvera à la fin de cette année. Elle permettra de disposer d'une réelle stratégie de création de nouvelles places, qui débouchera sur des interventions à compter de 2023. D'ici là, mes services poursuivent l'analyse de toute demande de places complémentaires, qui sont ensuite créées si les emplacements sont jugés pertinents. J'aurai l'occasion de revenir vers vous au sujet de cette fameuse stratégie.

Enfin, à la question de M. Luc Barthassat s'agissant du devis pour remettre le bitume et sa demande de savoir si ça correspond au prix moyen du mètre cube de bitume, les services municipaux ont effectué des calculs très rigoureux pour aboutir à un total de 3802 francs. Le coût du bitume ne représente qu'une toute petite part de ce montant, soit 238 francs, toutes taxes comprises. Il s'agit d'un prix tout à fait usuel. Le reste couvre des frais de main-d'œuvre, de transport et de mise à disposition des machines par l'AGCM, pour un total de 3122 francs ainsi que l'intervention d'une équipe du LOM qui a sécurisé la zone de chantier pour un montant de 442 francs.

J'en ai terminé, Madame la présidente, et je vous remercie de votre attention.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Je voudrais d'abord répondre à la question orale de M. Manuel Zwyszig qui me disait que depuis 2005 la législation fédérale autorisait les instituts de prévoyance à modifier leur règlement afin

de reconnaître le droit de succession en cas de décès au sein des couples vivant en concubinage. Il voulait savoir si le président de la Caisse de prévoyance de la Ville de Genève (CAP), donc moi-même en ce moment, envisageait de modifier le règlement de la fondation en ce sens. Merci pour votre question tout à fait pertinente, Monsieur le conseiller municipal. Sachez que la Ville avait fait cette proposition en 2017 déjà. Malheureusement à ce moment-là nous n'avions pas obtenu la majorité à une voix près. Sachez donc que je vais effectivement revenir sur le sujet et soumettre à nouveau ce point à la CAP.

La deuxième question émanait de M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni, qui s'inquiétait de savoir si les associations du Collectif Beaulieu, qui devra déménager prochainement à cause de travaux à venir sur le site, seraient informées du calendrier de mise en œuvre. La réponse est oui, une rencontre est justement déjà prévue au mois d'octobre pour faire le point sur l'avancement ou non de ces travaux. Outre le collectif participeront à cette rencontre le chef du SEVE ainsi que le chargé de projet de l'Agenda 21, qui a été désigné pour discuter avec les associations qui constituent le collectif. Je peux d'ores et déjà vous dire que les associations n'ont pas de soucis à se faire pour l'année prochaine. En effet, les travaux ont pris du retard puisqu'il y a eu un certain nombre de modifications et ils ne débiteront pas avant 2024. J'imagine qu'il n'y aura pas de déménagement avant la fin de l'année 2024. Quoi qu'il en soit, Madame, vous avez tout à fait raison de poser la question, il est évident que le collectif sera informé régulièrement de l'avancement des travaux comme cela a été prévu.

**5. Projet de délibération du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten: «Création d'un fonds de végétalisation des quartiers de la Ville de Genève par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement alloués aux travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts» (PRD-99)<sup>1</sup>.**

*L'objet est retiré par ses auteurs.*

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 179<sup>e</sup> année: Développé, N° 37, p. 5410.

**6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Contre la décision d'amender les deux-roues motorisés» (P-455 A/B)<sup>1</sup>.**

*Suite de la discussion*

**La présidente.** Nous reprenons le débat sur le rapport P-455 A. Dans l'ordre, les prises de parole qui s'étaient annoncées hier sont les suivantes – si vous voulez bien appuyer sur votre bouton au fur et à mesure que je dis votre nom: M. Maxime Provini, M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, M. Pascal Altenbach, M. Jean-Luc von Arx, M<sup>me</sup> Michèle Rouillet, M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat, mais elle n'est pas là aujourd'hui, M. Gazi Sahin et M. Daniel Sormanni, la dernière intervenante étant M<sup>me</sup> la conseillère administrative Frédérique Perler. Je donne la parole à M. Maxime Provini.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)*

**M. Maxime Provini (PLR).** Pour se remettre «dans le bain», entre guillemets, des débats que nous avons eus hier soir, j'ai relevé plusieurs interventions, notamment de mes collègues MM. Zwyssig et Dujoux – vous transmettez, bien sûr, Madame la présidente. Après avoir revu en partie le débat d'hier soir sur cette pétition, je constate qu'on a du mal à se comprendre. Je me demande si je ne devrais pas relire une deuxième fois mon rapport de minorité pour bien comprendre de quoi on parle. J'ai entendu qu'il ne faut surtout pas que les scooters se garent sur les trottoirs, qui sont dévolus aux piétons, nous sommes entièrement d'accord, ce n'est aucunement remis en question. La demande des pétitionnaires est de créer plus de places de stationnement. M<sup>me</sup> la magistrate nous a transmis à l'instant quelques chiffres bienvenus, qui montrent justement que la Ville aménage certaines zones et qu'elle fait une partie du job. Raison de plus pour arriver à un compromis.

Plus tard, il y aura d'autres prise de parole, où on nous expliquera de nouveau que les piétons et la mobilité douce sont la priorité; je l'entends. Cependant les 3000 pétitionnaires qui ont signé cette pétition vous demandent de prendre en considération leur réalité; ils ne sont pas en train de vous dire de mettre des places partout. Par respect pour les gens qui l'ont signée et au regard de ce que

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 179<sup>e</sup> année: Commission, N° 19, p. 2946.

Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

fait la Ville, qui d'une certaine manière va dans le sens de cette pétition, on ne devrait pas classer cette pétition, car ça ne renvoie pas un bon signal à nos citoyens. Ça équivaut à leur dire qu'on ne veut pas entrer en matière sur leurs préoccupations et qu'on estime qu'elles sont illégitimes. Je pense vraiment que c'est un mauvais signal et qu'on pourrait plutôt montrer ce soir que dans certaines zones, là où c'est possible, des aménagements pourraient être faits, comme l'a dit la magistrate.

Je vous rappelle l'exemple que j'ai montré qui illustre qu'on pourrait peut-être tirer quelques lignes dans certaines zones qui devraient être végétalisées mais qui ne le sont pas depuis deux ans et en attendant qu'elles le soient peut-être un jour. Il me semble que peindre quelques lignes blanches ou jaunes peut prendre très peu de temps, alors pourquoi pas réfléchir à faire des stationnements provisoires dans ces zones.

Mon collègue M. Zwyssig a dit hier soir – vous transmettez, Madame la présidente – qu'à la limite le Parti socialiste pourrait entrer en matière à condition que ces places supplémentaires pour deux-roues remplacent des places de stationnement pour voitures. Je vous rappelle que l'urgence déposée par le Parti libéral-radical pour cette session et que vous avez acceptée, ce dont je vous remercie, prévoit de regarder ce qu'on peut faire avec les mille places de stationnement de la GIM qui ne sont pas utilisées actuellement. Parmi ces mille places, il y a aussi des places pour les deux-roues. De nouveau, on voit qu'on converge et qu'on peut essayer de trouver des solutions, alors réfléchissez bien, car j'aimerais bien qu'on puisse trouver un compromis ce soir et ne pas classer cette pétition sur l'autel du dogme. Nous pourrions plutôt dire que cette pétition mérite d'être renvoyée au Conseil administratif, qui est déjà d'une certaine manière sensible...

**La présidente.** Il vous reste trente secondes...

*M. Maxime Provini.* ... aux arguments de cette pétition. Dès lors, il n'y a pas lieu de la classer mais plutôt de continuer à chercher des solutions. Lors de vos futures interventions, je vous invite vraiment à garder en tête le fait qu'on trouve des solutions et pas simplement qu'on expose nos points de vue, comme on a malheureusement trop l'habitude de le faire.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Le Centre soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. D'une part, je trouve qu'on pourrait effectivement augmenter le nombre de places de stationnement pour les scooters parce que la population genevoise se densifie de plus en plus et que la ville de Genève a une

très grande densité de postes de travail. Je pense qu'il doit y avoir à peu près 150 000 personnes qui viennent de l'extérieur chaque jour et c'est effectivement peut-être plus simple pour elles de se déplacer en deux-roues. Les trains sont souvent bondés ou ont du retard et les bus des Transports publics genevois (TPG) transportent aussi énormément de monde aux heures de pointe. En été, les scooters sont un moyen facile de se déplacer. Il ne faut pas oublier que nous avons une population vieillissante pour laquelle il n'est peut-être pas facile de se mouvoir à vélo en ville, car la sécurité n'est pas toujours aisée.

Le Centre trouverait important de s'accorder sur un *modus vivendi* pour chaque moyen de mobilité en ville de Genève. Nous sommes aussi favorables à ce que la mobilité douce pour les piétons soit facilitée. Enfin, j'ai pris note avec intérêt que M<sup>me</sup> la conseillère administrative avait lancé une étude et qu'un rapport nous informerait des lieux où des places de parc pourraient être rajoutées; je me réjouis qu'elle nous présente un condensé en début d'année prochaine. J'invite les partis à soutenir le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour qu'on puisse prendre langue avec le Canton et trouver un consensus afin de créer de nouvelles places de parc pour les deux-roues.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Nous sommes dans une ville dynamique. Beaucoup de travailleurs ont besoin de se déplacer rapidement pour leurs rendez-vous et énormément de ceux-ci ont choisi d'acheter des scooters, qui représentent un marché gigantesque dans le monde entier car c'est beaucoup plus pratique que la voiture. Il suffit de voir le nombre d'avocats ayant choisi ce mode de transport qui autorise à être en costume-cravate, ce que le vélo leur interdirait évidemment, car ils ne pourraient se rendre à leurs rendez-vous suant sang et eau avec leur porte-document et les pièces écrites qu'il contient. Le fait qu'à Genève comme dans les autres grandes villes on vende autant de motos et de scooters prouve que c'est un moyen pratique et rapide pour les gens très dynamiques qui ne peuvent attendre à des arrêts de bus. La grande majorité des emplois en ville de Genève sont ceux du secteur tertiaire; jamais nous n'aurions un tel budget en Ville de Genève si nous n'avions pas les revenus des impôts produits par ces entreprises, banques, notaires, avocats, sociétés financières et immobilières de toute sorte. Genève n'est pas une ville champêtre bucolique, bien que les espaces verts soient nombreux et qu'ils doivent l'être; l'Union démocratique du centre, qui est un parti d'origine agraire, y est tout à fait favorable. Dans une grande ville comme Genève, tout responsable administratif doit avoir à l'esprit une analyse systématique des différents moyens de locomotion utilisés dans un milieu urbain.

Porte à porte, la vitesse moyenne d'un deux-roues motorisé à l'heure de pointe est environ deux fois plus élevée que celle d'une voiture. Grâce à leur

## Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

vitesse et leur ponctualité, les deux-roues motorisés ont donc un avantage considérable sur les autres modes de transport, pour les salariés comme pour les entreprises. Ils permettent d'arriver rapidement et à l'heure au travail, de rentrer à son domicile plus tôt – à Genève, beaucoup de travailleurs habitent en dehors de la ville –, de travailler en horaire décalé, de cumuler plusieurs emplois, d'être très mobile, de livrer facilement du courrier urgent, des petits colis, etc. La rapidité des deux-roues motorisés améliore la portée des déplacements et augmente par conséquent le nombre de destinations possibles que l'on peut atteindre dans un laps de temps donné; les économistes appellent ça l'accessibilité. Par conséquent, les deux-roues motorisés ont un choix plus large de destinations, il leur est plus facile de trouver un travail adapté à leurs besoins. La vitesse et la ponctualité que procurent les deux-roues motorisés sont beaucoup plus grandes que celles d'une automobile qui a un volume beaucoup plus important, car il faut trouver une place de parc; et quand on voit le prix de la location des places de parc...

Un usager de deux-roues motorisé prend environ deux fois moins d'espace dans la circulation qu'une automobile par kilomètre parcouru. Un deux-roues motorisé occupe 2,5 m<sup>2</sup> pour une place de stationnement et 1 m<sup>2</sup> d'espace de dégagement, soit 3,5 m<sup>2</sup> d'espace de stationnement ou 3 m<sup>2</sup> par personne transportée, contre 18 m<sup>2</sup> pour un conducteur ou un passager de voiture. En ville, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des deux-roues motorisés sont environ 30% inférieures à celles des voitures.

Les deux-roues électriques et hybrides qu'on voit arriver devraient connaître un essor important. La vente de ces deux-roues électriques est en pleine croissance dans les pays développés, il y a trois ou quatre ans on notait plus que 193% d'évolution pour le nombre de ces cyclomoteurs et +34% pour les motos. Les villes et les gouvernements responsables encouragent leur achat par des primes. Silencieux et non polluants, ces engins devraient redorer l'image des deux-roues motorisés qui pourraient même devenir à terme les seuls deux-roues autorisés dans les grandes villes, comme c'est le cas dans de nombreuses villes asiatiques. On doit prendre exemple et regarder ce qui se passe dans les pays asiatiques, qui évoluent à toute allure.

Notre Conseil administratif, qui fait de la politique à la petite semaine, n'y pense pas pour l'avenir et repousse de plus en plus l'utilisation des deux-roues motorisés en faveur des vélos non immatriculés qui se permettent toutes les fantaisies dans la circulation urbaine. Il n'est évidemment pas question de réduire l'utilisation des vélos, il y a des vélos électriques, mais ce n'est pas l'essentiel des gens qui travaillent ici à Genève.

**La présidente.** Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Pascal Altenbach.* Quand on passe à la pompe, le prix de l'essence a fortement augmenté. Quelques places de parking pour deux-roues ont été créées, mais pas suffisamment. Il faudra en créer beaucoup plus. J'espère que le Conseil administratif prendra en compte ce qui est dit aujourd'hui dans cet amphithéâtre et qu'il en créera bien davantage. Il en a créé quelques-unes, elles sont immédiatement remplies...

**La présidente.** Il va falloir vous arrêter, Monsieur...

*M. Pascal Altenbach.* Il faut faire beaucoup plus. Je me permettrai peut-être de reprendre la parole tout à l'heure. Je vous remercie, Madame la présidente de séance.

**La présidente.** Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste à la prise de parole M. Jean-Luc von Arx, M<sup>me</sup> Michèle Roulet, M. Gazi Sahin, M. Daniel Sormanni, M. Valentin Dujoux, M. Kevin Schmid, M. Daniel Dany Pastore, M. Manuel Zwyszig, M. Maxime Provini, M. Pascal Altenbach et M<sup>me</sup> Frédérique Perler. La parole est à M. von Arx.

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai envie de dire que j'ai trois minutes pour essayer de vous convaincre de soutenir cette pétition. Dans ces trois minutes je veux d'abord situer cette pétition qui a été déposée en novembre 2021, il y a de cela bientôt une année. Evidemment maintenant nous avons entendu la magistrate répondre à la question que je lui ai posée hier et dire qu'une étude est en route; c'est une bonne nouvelle. Je veux insister surtout sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016, qui comme l'indique son nom veut une mobilité cohérente et équilibrée pour tous. A Genève, on veut diminuer la circulation routière des voitures, mais aussi des scooters et des deux-roues, c'est une réalité. Cela étant, la propension est beaucoup trop forte par rapport au développement des vélos, la priorité est donnée de manière quelque peu arbitraire. C'est une volonté politique, on le comprend, mais je pense que conformément à la LMCE il faut aussi tenir compte des autres usagers de la route. Dans notre ville il y a 60 000 utilisateurs de deux-roues motorisés, qui sont aussi électriques, les gens ont fait le choix de quitter la voiture pour prendre un véhicule deux roues, il faut donc tenir compte du fait qu'ils libèrent de l'espace sur les routes.

## Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

Vous savez aussi que le Centre a déposé une résolution contre le bruit. Évidemment, le public a une mauvaise vision des véhicules deux roues parce qu'ils sont souvent jugés bruyants, mais je pense que ça concerne un autre volet. Le volet bruit concerne une question d'organisation et de contrôle routier. Ici, on parle seulement des utilisateurs qui sont censés respecter les vitesses, bien entendu, respecter le bruit en ville, se déplacer pour aller au travail et surtout trouver une place de parking. Sur ce point, Madame la magistrate, le constat est insuffisant; vous transmettez, Madame la présidente. Aujourd'hui, les gens ne savent pas où se parquer. Même les commerces qui vendent des véhicules deux roues, notamment électriques, ne savent pas quoi dire à leurs clients; à savoir que oui, il est préférable d'avoir un parking privé parce qu'on sait que le manque de places de parc va poser de plus en plus problème.

Cette pétition fait le constat du nombre de places insuffisant. Les trottoirs appartiennent aux piétons, ça ne pose pas de problème, mais il est injuste de traiter les deux-roues de manière différente et de les pénaliser en laissant traîner l'aménagement de parkings adéquats. Comme le dit la pétition, il faut plus d'information, de sensibilisation et de campagnes d'affichage pour que chacun utilise mieux son véhicule en respectant les autres usagers, cela dans un contexte de tolérance. Par conséquent, on aimerait aussi plus de tolérance pour les amendes qui sont données en zone urbaine, conformément aux demandes contenues dans la pétition.

Si je résume, le constat est celui d'une politique arbitraire face à une inégalité des transports. Pourquoi donc ne pas assumer beaucoup plus clairement, de la part des autorités, les intentions de la politique urbaine en ville par rapport à cette circulation? Si on veut diminuer les voitures, il faut l'exprimer et le réaliser sur la route mais aussi au niveau des parkings. Les habitants qui ont des véhicules, aussi bien des deux-roues que des voitures, doivent pouvoir les parquer quelque part. Si à chaque fois qu'on propose des parkings souterrains les votes sont bottés en touche, le problème de ce qu'il y a en surface se posera toujours, Mesdames et Messieurs; il va aussi falloir réfléchir à cette question-là. Quant à l'exemple des gens qui font l'effort de passer à un autre moyen de transport, vous me direz que tout le monde ne peut pas passer au vélo directement ou prendre le CEVA. Toutefois, la sensibilisation c'est de dire aux gens de prendre plutôt ce genre de moyens de transport, c'est-à-dire le bus et les trains, car la voiture est encombrante pour une personne seule. Il faut aussi favoriser tout ce qui est électrique pour réduire la pollution et créer des parkings en parallèle. Une certaine planification est donc indispensable et attendue.

Je retiens la proposition de notre préopinant socialiste hier qui voulait créer des places de parking pour motos sur celles des voitures; pourquoi pas, c'est une étape intermédiaire qui pourrait très bien satisfaire les pétitionnaires. Je vous remercie de soutenir cette pétition et de la renvoyer au Conseil administratif, qui

de toute façon se fera un plaisir de l'étudier. Le Centre soutient cette pétition et vous remercie.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Hier, nous avons voté une motion pour introduire le langage facile à lire et à comprendre (FALC). Ce langage simplifié peut passer par l'écrit ou par l'image. Je vais donc vous montrer à nouveau l'image que vous avait présentée hier M. Provini pour aborder le problème à l'origine de cette pétition pour les deux-roues. (*M<sup>me</sup> Roulet présente une photographie.*) Cette image est exceptionnelle. Que révèle-t-elle? Elle révèle que la Ville n'a pas du tout l'ambition de créer des places de parc pour tous les véhicules, que ça soit les vélos ou les motos, ni d'aménager l'espace public. Qu'est-ce que la Ville veut faire? Cette image le révèle: elle veut polluer la vie des habitants de la ville. (*Une voix.* Bravo!) Pourquoi? Regardez bien cette image, c'est à la place des Augustins, où ont été enlevées toute une série de places de parking pour les voitures. Ensuite, les traces noires qu'on voit sont les couches de peinture qui ont dû être mises pour recouvrir les empreintes de pas et d'animaux peintes par les services de M<sup>me</sup> Perler, une démarche fantaisiste qui avait été déclarée illégale. Il avait donc fallu recouvrir ces marques, ce qui entre parenthèses a coûté 100 000 francs au contribuable; je ferme la parenthèse.

Lors des auditions sur cette pétition M<sup>me</sup> Perler nous a dit qu'elle avait l'ambition de libérer les trottoirs et l'espace public; mais qu'a-t-on libéré ici? Rien du tout! Depuis deux ans on a mis des poteaux à la place des Augustins, dans cet immense espace qui ne sert à rien, qui ne permet ni aux vélos ni aux motos ni aux deux-roues ni à quoi que ce soit d'autre de se parquer. On n'y a pas non plus planté des arbres, alors qu'en deux ans on aurait peut-être pu penser avoir eu un espace végétal agréable. C'est l'exemple même qui montre l'idéologie actuelle voulant chasser les véhicules en ville de Genève, tout particulièrement les deux-roues. On est en train de créer des espaces aberrants qui forment une sorte de cour de prison fermée par des poteaux, qui ne servent à rien et qui ne libèrent rien du tout. C'est un exemple parmi d'autres, parce qu'on pourrait vous en donner bien d'autres qui illustrent que si on continue avec des démarches pareilles on rend la vie des Genevois et des Genevoises – puisque vous aimez bien qu'on dise les deux – insupportable.

Or, il faut considérer qu'il y a une liberté de circulation. Pour ma part, je n'ai pas de moto, je suis tout le temps à vélo, vous le savez, mais je ne suis pas pour la guerre de la mobilité, je ne suis pas pour que ceux qui sont à vélo considèrent que le conducteur d'automobile est un ennemi ou que les deux-roues doivent être exclus. L'aménagement en ville de Genève doit vraiment être amélioré de manière qu'il y ait de la place pour tout le monde, y compris les deux-roues. Comme l'a dit M. Provini, cette pétition ne doit pas être classée, c'est un manque d'égard envers

Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

la population qui demande des aménagements. Aujourd'hui on veut même amender les deux-roues; ça devient insupportable. Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est bien évidemment ce que nous espérons que vous allez voter.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Je ne vais pas mâcher mes mots, parce que le débat est important. Mon collègue Manuel Zwysig me soufflait qu'un débat sur le même sujet aura lieu au Grand Conseil prochainement. Je pense que les membres de la nouvelle génération de la droite présents ici manquent d'honnêteté politique concernant la mobilité douce. Je m'explique: comme ils sont assez intelligents, surtout après les votations perdues ces derniers temps, ils savent qu'aujourd'hui en ville de Genève, même si vous êtes de droite, jeune, citoyen et moderne, contredire la mobilité douce et défendre la voiture, ça ne passe pas, ça ne passerait pas. La population de Genève veut toujours plus d'espace pour la mobilité douce. Alors que font-ils? Ils contournent les vraies problématiques et le vrai sujet du débat; ils brouillent un peu les pistes. Dans le fond ils veulent continuer à défendre l'utilisation à outrance des voitures. (*Remarques.*) Ne clivons pas les utilisateurs des vélos et des vélomoteurs et ne les montons pas les uns contre les autres, disent-ils, traitons les deux de la même manière, disent-ils encore.

En réalité, ils savent bien que les deux-roues motorisés ne font pas partie de la mobilité douce du point de vue écologique, législatif et autre. Notre collègue socialiste le disait d'ailleurs hier. En outre, pour promouvoir le vélomoteur ils ne critiquent nullement l'utilisation excessive des voitures, bien au contraire. Ils ont des vues sur les places de parc de vélo et sur les espaces piétons. Tout ça dans une ville où 90% des routes sont dominées par les véhicules motorisés. Je pense que les gens ne sont pas dupes, ils comprennent les choses et ne seront pas d'accord avec cette manière de faire de la politique en ce qui concerne la mobilité douce. Pour finir, Ensemble à gauche est clairement contre l'idée de revenir aux deux-roues motorisés sur les trottoirs, d'une part. D'autre part, nous défendons l'idée de donner la priorité absolue aux piétons dans l'espace public. Pour toutes ces raisons vous aurez compris que nous vous demandons de voter pour le classement de cette pétition.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Au secours, après ce que je viens d'entendre! D'abord, il n'est pas question de voitures ici, cette pétition parle de places de parc pour les deux-roues motorisés. Un bon nombre de ces deux-roues sont électriques; pour moi, que ce soit un scooter ou un vélo électrique, les deux sont de la mobilité douce. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, ce que je viens d'entendre de la part de mon préopinant est faux. Il y a une base donnée par la Constitution, qui garantit la liberté des modes de transport. C'est également le cas dans la LMCE, comme rappelé par mon collègue Jean-Luc von Arx. Nous

devons donc respecter cette liberté, sans quoi on ne respecte plus rien, même pas la Constitution et les lois de ce Canton. Je crois qu'un équilibre doit être possible, mais le débat est malheureusement faussé par votre idéologie: haro sur les voitures, haro sur tout ce qui est motorisé! Continuez d'aller à pied si ça vous pose problème, ce n'est pas mon cas. On doit trouver un équilibre, mais on prêche dans le désert, je le sais bien, car on est dans l'idéologie. Vous déroulez votre programme vert et n'avez que ça en tête. Même si vous vous rendez compte que parfois c'est faux, vous allez continuer à le prôner. Restez dans l'erreur, c'est votre problème. L'idéologie n'a jamais rien résolu sur cette terre, dans ce monde et évidemment à Genève. Je pense qu'il faut savoir être pragmatique, mais vous ne l'êtes pas. Ce débat avec l'Alternative au sens large du terme est désespéré.

Vous nous dites vouloir absolument éviter les deux-roues motorisés sur les trottoirs, mais M<sup>me</sup> Roulet a démontré tout à l'heure, tout comme M. Provini hier, que certains lieux, même pas des trottoirs mais sur la route, sont des no man's land, et pourtant on ne fait rien. On continue de soustraire ces espaces avec des poteaux verts; il y en a tellement dans cette ville que certains ont peut-être des actions, ce n'est pas possible! On en voit partout, principalement aux Pâquis. C'est de ça qu'on parle. Concernant les trottoirs réservés aux piétons, je vous donne raison. Cela étant, on a profité de la période du Covid-19 pour créer des pistes d'atterrissage pour vélos dans toute la ville. Malheureusement les vélos ne les utilisent pas vraiment; je vois ce qui se passe car je circule un peu. Ils vont sur les trottoirs, ils brûlent les feux rouges, ils passent sur les passages piétons et n'utilisent que très peu ces pistes d'atterrissage. Pour donner la priorité aux piétons, commencez par faire la police afin que les cyclistes n'aillent plus sur les trottoirs, parce qu'ils y sont tout le temps! Vous n'avez peut-être pas envie de le voir, mais c'est une réalité lorsqu'on se promène en ville, qu'on soit à pied, à cheval, en voiture, à moto ou à vélo. On voit bien qu'ils sont absolument tout le temps sur les trottoirs et les passages piétons, qui en principe sont réservés aux piétons. C'est rempli de vélos, au mépris de la sécurité desdits piétons.

Commencez par faire de l'ordre pour réserver ces espaces aux piétons avant de faire de l'idéologie et de refuser quelques places de plus de scooters, alors que ce mode de transport libère de l'espace quoi que vous puissiez en dire, puisque bon nombre de personnes qui circulaient en voiture prennent maintenant les deux-roues, motorisés ou non par un moteur thermique ou électrique. Je redis que pour moi un scooter électrique c'est la même chose qu'un vélo électrique, c'est de la mobilité douce. Ils ont le droit de pouvoir circuler et de pouvoir se garer. Un effort doit être fait, c'est pourquoi je vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil administratif et à laisser tomber cette idéologie. Ce n'est pas une contestation, je pense qu'on doit pouvoir trouver un équilibre entre les piétons, les vélos et les différents autres véhicules; c'est garanti par la Constitution et par la LMCE, mais je crois que vous vous en fichez de respecter les lois.

**M. Valentin Dujoux (Ve).** Je vais compléter mon intervention d'hier et surtout réagir à ce qui a été dit précédemment. On n'est absolument pas dans une idéologie, on est dans une réalité en marche. Cela vous déplaît peut-être, mais la mobilité est en marche, encore plus dans les agglomérations et les espaces aussi denses que la ville de Genève. Pour répondre à la petite pique concernant la présence des vélos sur les trottoirs, les vélos ne sont plus sur les trottoirs, pourquoi? Parce qu'il y a maintenant des pistes cyclables – auxquelles vous vous opposez. La présence des vélos sur les trottoirs s'explique par une seule raison: le manque de sécurité. Il n'y a qu'une seule solution pour changer ça maintenant, c'est le développement des pistes cyclables.

A entendre les prises de position de la droite, on a l'impression qu'on demande la suppression des places de stationnement des deux-roues motorisés. Ce n'est absolument pas le cas. On demande uniquement que les deux-roues motorisés se parquent dans les espaces qui leur sont dédiés. La pétition contient une demande principale, à savoir de ne pas agir en matière de contravention tant qu'il manquera des places. En commission on nous a dit qu'à Genève il y avait 60 000 deux-roues motorisés immatriculés; autant vous dire que j'ose espérer que la Ville de Genève a d'autres ambitions pour son espace public que de permettre à ces 60 000 véhicules uniquement genevois de se garer.

Un deux-roues motorisé, c'est quoi? C'est des scooters et des motos et avec eux, on l'a dit, des problématiques de bruit et de pollution; il suffit de voir un feu rouge passer au vert à la rue de la Servette pour s'en rendre compte. Ce sont donc des nuisances. Ce sont aussi des deux-roues au gabarit de plus en plus important, qui suivent la même mode que les SUV. Ces véhicules s'imposent dans l'espace public. Même si la droite essaye d'aller dans cette direction, il faut arrêter de faire passer le deux-roues motorisé pour un transport écologique.

Maintenant, en ce qui concerne les critiques sur ces emplacements en ville de Genève qu'on appelle des espaces perdus, où il y aurait la place de stationner, on se réjouit vraiment de pouvoir lancer les auditions sur la motion M-1706 déposée dernièrement, qui vise justement à donner une utilisation à ces espaces perdus. Le problème c'est que là aussi on sera confrontés à une opposition assez prévisible, mais qu'importe.

Pour finir, on parle de grands principes, mais il y a quand même quelques réalités. En ville de Genève, les deux-roues motorisés représentent 4% des déplacements en 2015. Je le répète: c'est 4% des déplacements en 2015; la marche représente 48% des déplacements. Ce sont des chiffres publiés par le bureau d'étude 6-t, que je vous invite à consulter. C'est donc une réalité, on a une minorité d'acteurs qui monopolisent l'espace public au même titre que la voiture, et qui en plus en réclament davantage.

Finalement cette pétition est une pétition de posture, comme la pétition qu'on traitera prochainement contre le stationnement payant des deux-roues; ce n'est rien d'autre qu'une volonté de maintenir une situation, une aberration même, voire un privilège qu'il est absolument incohérent de poursuivre en 2022. S'il faut trouver un seul intérêt à cette pétition, c'est de poser une question par rapport à la création de places de stationnement pour les deux-roues motorisés: est-ce que la création de ces places vise à combler un besoin qui ne sera jamais comblé, on le sait, ou est-ce que ça vise à créer un appel d'air? Pour nous, ça crée clairement un appel d'air et les résidents ainsi que les résidentes de la ville de Genève ont besoin d'oxygène. Il y a une véritable nécessité de redonner la place que les piétons méritent dans cette cité.

Les Verts voteront le classement de cette pétition et vous invitent aussi à signer l'initiative cantonale intitulée «Initiative piétonne: pour un Canton qui marche», parce que là aussi on trouvera des vraies solutions loin des éternelles oppositions.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous profitons de l'occasion pour saluer à la tribune M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, députée et ancienne conseillère municipale en Ville de Genève. (*Applaudissements.*) La parole est à présent à M. Kevin Schmid.

**M. Kevin Schmid** (PLR). Merci, Madame la présidente de séance. M. Dujoux nous explique que les deux-roues motorisés représentent en réalité 4% des déplacements – vous transmettez, Madame la présidente. Or, la réalité rappelée dans cette pétition concerne 60 000 véhicules. Ce n'est pas un appel d'air mais bel et bien une réalité face à laquelle il convient que les autorités, que nous représentons et que le Conseil administratif représente ici, prennent leurs responsabilités pour répondre à un besoin existant. Ensuite, ce même M. Dujoux, vous transmettez à nouveau, Madame la présidente, nous explique que cette pétition est dogmatique, alors que je vois les choses un tout petit peu différemment. La raison pour laquelle on se retrouve aujourd'hui avec le constat qu'un certain nombre de deux-roues motorisés se parquent sur le trottoir est due à la politique qui vise à tordre le bras à celles et ceux qui voudraient prendre leur voiture pour se rendre dans l'hypercentre, une politique que vous portez et qui a fonctionné. Vous vous retrouvez donc aujourd'hui avec une situation qui est ce qu'elle est. Plutôt que de partir du principe que les gens ont fait évoluer leurs pratiques en utilisant leur deux-roues motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail – puisque vous opposiez hier les voitures et les modes de déplacement dits doux –, aujourd'hui vous avez décidé d'opposer les deux-roues motorisés aux deux-roues qui sont bel et bien motorisés, je vous le rappelle, mais qui sont électriquement motorisés; on pourrait parler d'énergie créée nécessaire à la fabrication d'une batterie au lithium.

Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

Je serai assez bref pour répondre une fois encore à M. Dujoux; vous transmettez, Madame la présidente, que l'Annuaire statistique des transports nous indique deux choses, dont une à mon sens particulièrement intéressante, à savoir que le choix d'utiliser un deux-roues motorisé, donc la part modale du deux-roues motorisé dans le canton de Genève, est ce qu'elle est en ville de Genève, bien que la ville joue un rôle extrêmement important dans les motifs de déplacement de tout le canton, ce que vous avez tendance à oublier et je le regrette. Par contre, lorsque vous prenez le graphique suivant, qui indique la part modale en fonction de la raison du déplacement, et que vous regardez les catégories «se rendre au travail» et «revenir du travail», alors là la part modale du deux-roues motorisé explose. Cela veut dire, et je pense qu'on peut l'entendre, que lorsqu'un habitant du canton de Genève qui se rend au travail – vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Genève héberge un certain nombre de ces emplois – est entravé dans ses déplacements par la conséquence de votre politique – félicitations de ce point de vue-là –, il décide, pourquoi pas, de se saisir d'un scooter.

Aujourd'hui je regrette que, dans une évolution de votre dogme, vous soyez occupés à opposer celles et ceux qui utilisent un deux-roues motorisé thermique à celles et ceux qui utilisent un deux-roues motorisé électrique. Je pense qu'on se plante complètement de débat. Madame la présidente, vous transmettez à M. Dujoux qu'il est quand même malvenu de nous opposer dans un débat dogmatique et de nier aujourd'hui la présence de ces 60 000 deux-roues motorisés, c'est-à-dire au moins 60 000 personnes, dont certaines nous regardent peut-être ce soir, je l'espère, à qui vous vous permettez de faire un pied de nez.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente.)*

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). J'ai entendu des choses extraordinaires. On parle de deux-roues, de trottoirs, de parking, et tout à coup certains de la gauche et des Verts, donc issus de la majorité, lancent le sujet des voitures. Non mais attendez, vous êtes obnubilés par ça? Cette histoire de parking pour les scooters n'est pas un problème politique, on le traite ici parce qu'on gère la Ville de Genève, vous, comme moi et les autres. Arrêtez cette fixation sur les voitures. Même s'il est question de scooters vous arrivez à parler voiture, c'est incroyable. Vous êtes des traumatisés de la bagnole. Je pense que la plupart d'entre vous n'a même pas la faculté mentale de passer un permis de conduire ou d'assumer l'entretien d'une automobile. C'est pour ça que vous préconisez le vélo, je vous ai reconnus! (*Rires.*)

Revenons sur le sujet. Vous avez aménagé des trottoirs larges, c'est bien pour le confort des piétons. Comme l'ont dit certains, de nombreux cyclistes roulent sur ces trottoirs larges. Je peux vous dire que vers l'arrêt de bus Wilson, au bout

des Pâquis, il y a un office de poste et des petits commerces qui donnent sur un trottoir très large, sur lequel les vélos circulent aisément. De temps en temps ils circulent sur la chaussée, heureusement, mais ils ont un peu peur du bus quand il passe car il n'y a pas beaucoup d'espace et le cycliste se sent coincé contre le bord du trottoir.

Maintenant, pour ce qui est des scooters garés sur les trottoirs larges, ils ne gênent personne. Il y a une loi qui existe toujours et qui dit qu'un vélo ou un scooter n'est pas amendable du moment que deux poussettes peuvent se croiser – je crois même que ce n'est qu'une poussette, mais je n'ai pas eu le temps de vérifier. C'est donc un nouveau truc pour ramasser des sous au lieu de demander une vignette à 20 balles à tous les vélos – qui ne sont pas électriques, évidemment. Vous saurez que lorsqu'un scooter se fait coller – pour dire les choses comme on les dit à Genève – l'amende pour un stationnement hors case est de 120 francs, ce que je trouve absolument démesuré et ignoble. C'est vraiment de la méchanceté gratuite. Je sais bien que vous, la gauche et les Verts, n'êtes pas responsables du prix de ces amendes à 120 francs, mais imaginez une personne avec un petit revenu – par exemple un jeune ou un retraité – qui a la chance d'avoir un scooter parce que sans rentrer dans les détails il n'aime pas spécialement le vélo, on n'est pas forcément tous des fous de la pédale, et qui doit payer 120 francs avec ses maigres revenus lorsqu'il reçoit une amende pour s'être garé hors case, même pas sur le trottoir. Pourquoi? Parce qu'il y a beaucoup de places de stationnement pour les vélos et moins pour les scooters. Je suis désolé. Ce n'est pas grave, il faut laisser un temps pour que tout se fasse; c'est ma façon de voir les choses, je ne veux pas de politique.

Parlons aussi de tous ces vélos qui sont dans un triste état, avec un pneu crevé, qui ont été vandalisés, auxquels on a volé des pièces et qui traînent encore sur les agrafes. Evidemment, l'utilisateur – vous, Mesdames-Messieurs de la gauche et des Verts – a parfois de la peine à trouver une place pour pouvoir cadener son vélo correctement parce que des épaves traînent les unes sur les autres par manque de moyens d'identification des vélos actuels. On ne sait pas à qui ils sont mais je reconnais que suite à une motion les agents de la police municipale font de temps en temps un ramassage...

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Dany Pastore.* Ce n'est pas vraiment leur boulot, ils ont autre chose à faire. Le citoyen lambda doit s'occuper de son propre vélo en conséquence. Cette histoire de vélo était une super mode, mais aujourd'hui plus de la moitié des usagers ont abandonné. Je suis d'accord, Madame la présidente, vous me faites signe que j'ai épuisé mon temps de parole. Je vous remercie, Madame

la présidente, de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer d'une façon pragmatique et antipolitique. Bonne soirée.

**La présidente.** Alors ça, pile poil cinq minutes, bravo. Monsieur Manuel Zwyszig, vous avez la parole.

**M. Manuel Zwyszig (S).** Visiblement, sur ce sujet je suis condamné à parler après mon cher collègue Pastore. Je n'ai pas le talent d'imitation de mon excellent collègue von Arx, je n'essayerai donc pas de faire quoi que ce soit dans ce sens pour me rassurer sur mon intervention. Mais voilà, c'est un fait, je passe derrière Pastore, on va essayer de faire au mieux.

J'aimerais rappeler de quoi on parle. Hier soir et ce soir, le Parti libéral-radical a parlé en images, le Mouvement citoyen genevois a parlé avec beaucoup de clichés et aussi un peu d'invectives, pour le Parti socialiste je vais essayer de me retenir et de travailler avec des faits, des lois et des choix. Pour ce qui est des faits, cette pétition est pro deux-roues motorisés, on l'assume ou pas, mais c'est le cas. Ce sont des gens qui aiment le deux-roues motorisé, ils ont le droit, ils ont fait ce choix, ils ont payé ça, on les a invités à payer ça, on leur a dit que c'était super et qu'ils allaient pouvoir se balader plus vite que les voitures. J'aimerais rappeler qu'à partir du moment où un deux-roues motorisé respecte la loi sur la circulation routière, il ne va pas forcément plus vite qu'une voiture puisqu'il n'a pas le droit de prendre les voies de bus et de vélo. En principe donc, à part sa taille – et encore, car je vous rappelle que le deux-roues genevois est souvent plus grand qu'une Smart –, ce mode de transport n'est pas bien différent d'une voiture et ne va pas forcément plus vite à condition qu'il respecte la loi sur la circulation routière.

Pour ce qui est du vélo et pour revenir sur les propos de mon collègue de l'Union démocratique du centre, le costume-cravate et le vélo sont tout à fait compatibles, même sans moteur électrique. Beaucoup de gens dans cet hémicycle, à droite comme à gauche, le prouvent tous les jours; ce n'est pas parce qu'on porte un costard-cravate qu'on ne peut pas faire du vélo. Il suffit d'adapter sa vitesse, d'éventuellement prendre une assistance électrique si on veut s'éviter de transpirer; il y a des solutions pour cela et on peut volontiers en parler.

C'est important de revenir aussi sur quelques définitions. On a beaucoup parlé de mobilité douce, pourquoi? Chacun de son côté cite la LMCE et on va la citer encore une fois, car pour l'essentiel du territoire de la Ville de Genève la LMCE donne la priorité à la mobilité douce et aux transports publics. C'est quoi la mobilité douce? Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), c'est se déplacer à pied, sur roues ou sur roulettes à la seule force musculaire humaine. Si on est vraiment strict avec cette définition, même les vélos électriques ne sont pas vraiment de la

mobilité douce. Les vélos électriques offrent peut-être un moyen de favoriser la transition, cependant je vous rappelle que la vraie mobilité douce est à la force musculaire humaine, rien d'autre. Cette définition étant donnée, je vous renvoie à nouveau à la LMCE, qui découle politiquement de la décision populaire cantonale de mettre la priorité, je le redis, sur la mobilité douce et les transports publics. Je ne sais pas comment vous le dire autrement, c'est comme ça, c'est quelque chose qu'on a fait. Si vous voulez amender ou changer la LMCE, essayez de le faire, on verra ce que le peuple en dit.

Mon collègue a rappelé que le Grand Conseil allait devoir faire ce débat dans cette même salle, malheureusement avec une autre majorité. Je suis désolé pour mes collègues qui siègent aussi au Grand Conseil, mais ce sera effectivement le cas, avec une motion qui porte exactement sur le même sujet, c'est pourquoi j'ai l'impression qu'on épuise déjà la salle avec ça.

Je veux encore rappeler quelque chose en réponse à mon excellent collègue von Arx du Centre, vous transmettez, Madame la présidente, qui disait qu'on avait une mauvaise vision du deux-roues motorisé; ce n'est pas une question de vision mais d'audition, on entend très bien le T-MAX qui accélère à 2 h du matin sur la rue de la Servette, je l'entends régulièrement. Malheureusement ces faits-là sont tenaces, ce n'est pas une question de dogme. Celui qui rentre à vélo, je ne l'entends pas, à moins qu'il soit vraiment dans un état particulier et qu'il crie, auquel cas je l'entends, oui, mais c'est un autre problème duquel on peut parler aussi. Le T-MAX, je vous garantis que je l'entends très bien, très fort et très régulièrement.

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Manuel Zwysig.* Si vous êtes vraiment pragmatiques, vous ne pouvez pas fermer les oreilles, les yeux et l'ignorer, c'est un fait. Je pourrais dire beaucoup de choses, mais je vais épargner cette salle qui va en entendre encore beaucoup sur ce sujet. Pour toutes les raisons que j'ai exposées hier et aujourd'hui je vous invite à classer cette pétition et à soutenir la mobilité douce ainsi que le transport public dans notre hypercentre.

**M. Maxime Provini (PLR).** Effectivement, c'est désespérant, on s'est complètement perdus dans les méandres du débat sur la mobilité et tous ses aspects. C'est vraiment regrettable parce qu'une fois de plus vous mettez des œillères, vous faites les autruches, vous mettez la tête dans le sable; circulez, y a rien à voir. C'est vraiment terrible. Cette pétition vous met face à une problématique précise, il faut arrêter d'aller chercher plus loin que ce qu'elle demande. On

## Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

demande simplement de prendre en compte la réalité de 60 000 scooters qui circulent tous les jours en ville de Genève. Qu'est-ce qu'il faut de plus comme éléments pour simplement dire qu'effectivement à cet égard-là il convient de réfléchir à ce qu'on peut faire? C'est ce que la pétition demande. Il y a d'autres formulations et d'autres considérants dans cette pétition, mais si on regarde son fond elle demande de ne pas ignorer ce problème. Or, vous, ce soir, vous faites les autruches. Non, il n'y a pas de problème, les gens n'ont qu'à abandonner les deux-roues et faire autrement. T'as qu'à, y a qu'à, y a pas de souci...

Je vais rebondir sur quelques propos qu'on a pu entendre. Notamment qu'on est en train de faire un débat pour ou contre les piétons, ce qui n'est absolument pas le cas. Amener cet aspect-là dans le débat est complètement inutile. Qu'ils soient motorisés ou non, les deux-roues n'ont rien à faire sur les trottoirs; point. Vous pouvez dire à nouveau qu'on pense le contraire, c'est faux. Ensuite, concernant les nuisances sonores, je vais vous donner un exemple concret, c'est-à-dire le mien. S'il y avait suffisamment de places de stationnement, ou en tout cas un peu plus que le nombre actuel, je pourrais facilement me garer avec mon deux-roues sans embêter personne. Mais depuis quelque temps, dans des espaces vides tels que ceux illustrés par ma collègue Michèle Rouillet et moi-même hier, ont été installés des petits potelets. Encore récemment il était toléré de s'y garer du moment que ça ne gênait pas, et je ne parle pas des trottoirs. Or, depuis quelque temps les potelets sont venus remplacer des places de stationnement voitures, sans strictement rien faire d'autre alors qu'on pourrait trouver des solutions. Pour revenir à mon exemple, désormais je dois tourner cinq ou dix minutes pour trouver une place, comme plein d'autres gens, ce qui engendre beaucoup plus de nuisances sonores qu'auparavant, avant que la loi ne change. La loi a changé, dont acte, mais prenons aussi acte que limiter les nuisances sonores, ce que vous souhaitez et nous également, passe effectivement par plus de places de parc.

On tourne en rond. Je comprends que la mobilité soit un débat qui cristallise et qui nous anime beaucoup. Je m'arrêterai là parce qu'on a fait cent fois le tour de la question. Vous allez classer cette pétition en ignorant complètement la réalité, ce que je regrette car c'est manquer à votre devoir de conseillère et de conseiller municipal. Je comprends qu'on ait tous nos idées politiques, des choses qu'on souhaite et qu'on veut mettre en avant, mais ignorer l'enfer que vivent aujourd'hui 60 000 deux-roues pour circuler en ville de Genève, c'est manquer à votre devoir, Mesdames et Messieurs; je vous prie d'en avoir bien conscience au moment où vous voterez pour le classement de cette pétition.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Au-delà de l'exposé technique que j'ai fait tout à l'heure, je voudrais revenir sur des considérations d'évolution et de politique. Il faut avoir le sens des réalités et s'occuper du monde du travail, pas seulement

des consommateurs et des rentiers du social. Il y a une grande transformation de la société causée notamment par la hausse du nombre d'habitants en ville de Genève. Il y a une hausse énorme du prix de l'essence qui fait que beaucoup de concitoyens abandonnent évidemment leur voiture; c'était déjà le cas pour les résidents en ville de Genève, mais ça l'est beaucoup plus pour ceux qui habitent à l'extérieur et viennent travailler tous les jours à Genève, une ville dynamique et commerçante. Ils ne peuvent plus se garer sur la voie publique car on distribue beaucoup plus de macarons qu'il n'y a de places disponibles dans ces quartiers, c'est un peu du vol en quelque sorte de la part de la municipalité. (*Commentaire.*) De l'Etat, effectivement. (*Commentaires.*)

**La présidente.** J'en déduis que vous avez fini, Monsieur...

*M. Pascal Altenbach.* Quelques places de parking pour les deux-roues motorisés ont été créées, c'est bien, mais on s'aperçoit qu'à peine achevées elles sont immédiatement remplies. Voilà la preuve que le besoin est immense. C'est bien de le faire, mais il faut le faire en plus grand nombre et plus rapidement. On a parlé de 60 000 scooters chaque jour, le besoin est évident, il faut que le Conseil administratif réagisse beaucoup plus rapidement, à la hauteur des besoins des travailleurs, et qu'il se rappelle qu'il n'y a pas seulement des consommateurs en ville de Genève. Il faut absolument que cette pétition soit remise entre les mains du Conseil administratif pour qu'il puisse faire rapidement le nécessaire. Il va de soi qu'elle est tout à fait populaire et que le gens vont suivre cela de près. Je vous remercie, Madame la présidente.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Frédérique Perler. J'attire votre attention sur le fait que des gens nous attendent en bas à 19 h, c'est pourquoi on pense peut-être que le vote se fera après la pause, dépendant de l'intervention de M<sup>me</sup> Perler.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention, comme d'habitude. Il est vrai que tout débat sur la mobilité donne toujours l'occasion d'un grand débat général – je ne peux que donner raison au rapporteur de minorité sur ce point – où on se perd, où toutes sortes de véhicules y passent, sur toutes les voiries de la Ville de Genève. Je rappelle que cette pétition, adressée également au Grand Conseil, ça a été dit, demande principalement de reconsidérer une décision arbitraire d'amender les deux-roues garés sur les trottoirs. Vous n'ignorez pas les uns et les autres que la politique de stationnement est essentiellement cantonale. Pour

## Pétition: contre la décision d'amender les deux-roues motorisés

ce qui relève de la Ville, si je me réfère aux revendications de cette pétition nous avons réalisé ce qui est demandé puisque la phase de sensibilisation est terminée depuis près d'un an; s'en est suivie la répression de la part de l'Etat de Genève qui a visiblement porté ses fruits puisque les trottoirs sont nettement moins encombrés qu'ils ne l'étaient auparavant.

Lors de l'étude de cette pétition la Ville a pu présenter sa vision et les actions qu'il lui est possible de mener, que je vous rappelle ici. La Ville de Genève est favorable à la libération des trottoirs et de l'espace public au sens large en matière de stationnement de voitures, de deux-roues motrices et de deux-roues. C'est essentiel et M. Dujoux a eu l'occasion de le rappeler. Depuis quelques jours une initiative circule en faveur d'un canton qui marche. La Constitution a été abondamment citée au regard du libre choix des modes de transport et, conformément à la vision que je peux avoir de la politique de la mobilité, je considère que les piétons ont aussi le droit de revendiquer leur place sur l'espace public, en particulier sur les trottoirs. Il s'agissait donc de les désencombrer, notamment des deux-roues.

Dans l'idéal il conviendrait évidemment d'encourager le stationnement souterrain de tous les engins motorisés, que ce soit les voitures, les trottinettes, les vélos électriques, les scooters et même les vélos afin de libérer l'espace public.

Maintenant, puisque la Ville est favorable au dégagement des trottoirs et de l'espace public au sens large, elle a le souci d'accompagner le Canton dans la création de places de parc supplémentaires pour les deux-roues motorisés, ce qu'elle a fait étant donné que le territoire de notre municipalité prend une grande place et que la population y converge souvent. M. le conseiller municipal Zwyszig a rappelé la LMCE, qui est aussi un compromis, je le précise pour le rapporteur de minorité M. Provini – vous transmettez, Madame la présidente. Conformément à cette loi, la Ville privilégie le report modal vers les transports collectifs et les mobilités douces; certains ont même rappelé la définition de la mobilité douce à cet égard. Cela étant, comme je vous le disais précédemment, un juste équilibre doit être trouvé; les ratios place-immatriculation sont considérés comme satisfaisants par la Ville de Genève, en conséquence de quoi l'ajout de places pour les véhicules motorisés sur l'espace public doit être ciblé. La Ville continuera d'accompagner le Canton qui a quand même un certain courage puisqu'il prévoit une diminution de 40% de la circulation motorisée...

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère administrative...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* La Ville accompagnera donc le Canton dans les analyses plus fines des usages et des communications complémentaires. Je vous ai aussi parlé du mandat que la Ville a donné pour mener une étude afin d'obtenir une vision plus globale de cette question.

Si vous le permettez, Madame la présidente, encore un mot sur l'image que nous a montrée M<sup>me</sup> Rouillet – vous transmettez. Afin que ce soit clair une fois pour toutes au sein de ce Conseil municipal, j'aimerais rappeler que les petits pas qui avaient été imprimés sur les rues ne sont pas illégaux; c'est une exigence du Canton qui m'est parvenue en début de législature; vous savez très bien que ces petits pas existent dans d'autres villes suisses et qu'ils sont très appréciés. Ce n'est pas une action illégale, j'avais donné une conférence de presse à cet égard. Etant donné que nous étions en début de législature, il n'était pas question pour moi de déjà me disputer avec le Canton sur ces petits pas, qui d'ailleurs n'ont pas coûté 100 000 francs; il s'agissait de mettre de la peinture et de l'enlever. Ensuite, Madame la présidente, si vous permettez, les poteaux...

**La présidente.** Non, non, je vous interromps... Vous êtes à plus de six minutes, Madame la conseillère administrative...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Qu'est-ce que vous dites? Je n'ai pas compris...

**La présidente.** Je dis que vous avez dépassé d'une minute et vingt secondes votre temps de parole. (*Commentaire.*)

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je suis désolée. Alors, j'en ai terminé là, Madame la présidente, et je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Monsieur le vice-président, je vous prie de ne pas intervenir lorsque je m'adresse à votre collègue.

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* Bah si...

**La présidente.** Non, justement. Si vous souhaitez reprendre votre temps de parole, vous le ferez après la pause, je vous laisserai encore deux minutes et ensuite nous passerons au vote.

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **8. Interpellations.**

Néant.

## **9. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Nous partons à la pause maintenant. Merci.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1564
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1564
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1564
4. Questions orales . . . . .	1565
5. Projet de délibération du 18 mars 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten: «Création d'un fonds de végétalisation des quartiers de la Ville de Genève par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement alloués aux travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts» (PRD-99). . . . .	1571
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Contre la décision d'amender les deux-roues motorisés» (P-455 A/B). Suite de la discussion . . . . .	1572
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1591
8. Interpellations . . . . .	1591
9. Questions écrites . . . . .	1591

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*